



académie
Bordeaux

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



académie
Limoges

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



académie
Poitiers

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

CONTRAT REGIONAL DE FILIERE METIERS DU NUMERIQUE 2019-2022

Conclu Entre :

La Région Nouvelle-Aquitaine, représenté par son Président

L'Etat, représenté par le Préfet de Région

Les Académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges représentées par leur Recteurs

Pôle-Emploi, représenté par son Directeur Régional

Et d'autre part,

Les représentants des fédérations et chambres professionnelles du Numérique :

BORDEAUX GAMES SNJV Nouvelle Aquitaine

CINOV IT

SYNTEC NUMERIQUE

SYRPIN

Les Clusters représentants des entreprises du Numérique de Nouvelle-Aquitaine :

ALIPTIC

AQUINETIC

DIGITAL AQUITAINE

ETIC 47

INOO

PAYS BASQUES DIGITAL

SPN

L'OPCO AFDAS représenté par son Délégué Régional

L'OPCO ATLAS représenté par son Délégué Régional

est par ailleurs associé à la démarche

Cap-Métiers Nouvelle-Aquitaine

VISA

Vu le CGCT, notamment l'article L4221-1

Vu le code du travail, notamment l'article L6121-1

Vu la délibération 2017.1079.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 26 juin 2017 relative au Plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Vu la délibération 2018.2445.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 décembre 2018 relative au Pacte régional d'Investissement dans les Compétences Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération 2018.1159.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018 relative au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles,

Vu la délibération 2016.3141.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 19 décembre 2016 relative au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération 2018.1141.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018 relative à la Feuille de route de soutien à l'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine

Vu la délibération 2019.980.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 24 juin 2019 relative à l'adoption du Contrat Régional de Filière 2019-2022 Numérique en Nouvelle-Aquitaine

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
AVANT PROPOS	4
PORTRAIT DE LA FILIERE	6
DISPOSITIONS GENERALES	7
Article 1 – Objet	7
Article 2 – Champ d’application	7
Article 2.1 – Le territoire d’application.....	7
Article 2.2 – Le champ économique.....	7
Article 2.3 – Les groupes sectoriels et de métiers.....	7
Article 2.4 – Les spécialités de formation.....	7
Article 3 – Durée et validité	8
Article 5 - Modifications	8
Article 6 – Résiliation	8
AXES ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES	8
AXE 1 : Attirer de nouveaux talents et renouveler les actifs du secteur par une communication positives sur les métiers et les formations.	8
A. Enjeux.....	8
B. Objectifs partagés et moyens d’action :.....	8
AXE 2 – Anticiper les mutations des besoins en matière de savoir faire et leurs conséquences au travers l’évolution des contenus de formation	9
A. Enjeux :.....	9
B. Objectifs partagés et moyens d’action.....	10
AXE 3 – Mettre en cohérence les différents dispositifs d’accompagnement des entreprises et de formation des demandeurs d’emploi dans une logique « gagnant – gagnant »	11
A. Enjeux.....	11
B. Objectifs partagés et moyens d’action.....	11
AXE 4 – Adapter et accompagner la formation des salariés et des chefs d’entreprises au regard des évolutions des organisations de travail	12
A. Enjeux :.....	12
B. Objectifs partagés et moyens d’action.....	13
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE	13
1.1.1 Les missions du Comité de Pilotage.....	13
1.1.2 Composition du Comité de Pilotage.....	14
Article 2 – Instances opérationnelles	14
2.1 Le Comité Technique (COTECH).....	14
2.2 Les Groupes de travail (GT).....	15
2.3 Secrétariat technique.....	15
Article 3 – Déclinaison opérationnelle et technique	15
3.1 Mise en œuvre du partenariat.....	15
3.2 Suivi et Evaluation.....	15
3.3 Communication.....	16

AVANT PROPOS

Le Contrat Régional de Filière s'inscrit dans une dynamique de filière et permet de construire un partenariat actif entre les représentants des branches professionnelles, les acteurs économiques des métiers du numérique, l'Etat et la Région.

Conclu pour la période 2019-2022, il prend en compte les évolutions économiques, conjoncturelles, et sociétales. Sa construction résulte d'une volonté partagée d'apporter des réponses sur les problématiques de la filière Numérique en matière d'orientation, d'emploi et de formation.

Les partenaires inscrivent leurs projets dans le cadre du développement durable et de ses trois piliers, économique, social et environnemental, appliqués au champ de la formation, de l'emploi et des ressources humaines.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme l'orientation, l'apprentissage et la formation professionnelle. Elle a pour objectif de créer une liberté professionnelle pour les personnes par un accès au CPF facilité, d'amplifier l'effort de formation des demandeurs d'emploi, de favoriser l'investissement massif des entreprises dans les compétences des salariés, de recentrer le système de formation en alternance sur les besoins des entreprises, de développer la régulation du système de formation professionnelle par la qualité, de renforcer l'accompagnement des actifs et de rénover la gouvernance de la formation professionnelle. De plus, la Région se voit dotée d'une compétence renforcée sur le champ de l'orientation notamment en terme de public visé.

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022 constituent une contribution majeure à ces enjeux de transformation afin de permettre aux personnes privées d'emploi de retrouver le chemin de la qualification en partant de leurs acquis, en visant des parcours de formation débouchant sur l'emploi, répondant aux besoins des entreprises, à partir de diagnostics de besoins renouvelés.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences, grâce à l'engagement de l'Etat et de la Région, constitue la contribution de la Nouvelle-Aquitaine à la logique de transformation pour permettre :

- d'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés,
- d'adapter le contenu des commandes de formation pour accélérer la réponse aux besoins des entreprises, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences prend appui sur le CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022, adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du Conseil Régional le 25 juin 2018. Il pose le cadre régional d'une planification et d'une coordination à 5 ans des politiques d'orientation et de formation professionnelle.

En synergie avec les politiques régionales en matière de développement économique et des territoires traduites dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le CPRDFOP, élaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), les Contrats Régionaux de Filière structurent le dialogue Etat, Région, Partenaires Sociaux. Il détermine les actions concrètes en faveur d'un développement adapté des formations et de l'orientation professionnelles.

Les Contrats Régionaux de Filière découlent directement de l'objectif, inscrit au CPRDFOP, d'accompagner le développement des filières économiques stratégiques de la Nouvelle-Aquitaine dans leurs aspects Orientation Formation Emploi.

Sur le plan national, le présent contrat est mis en œuvre en cohérence avec les actions engagées dans le cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI), et en particulier le CNI Numérique. Mis en place le 11 juillet 2018, le CNI Numérique vise, de par son action transversale, à accélérer la transformation du tissu industriel français vers l'Industrie du Futur grâce au numérique.

Au-delà de la réforme du système de formation professionnelle impulsée par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », les OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) deviennent OPCO (opérateur de compétences). Ils ont pour missions principales d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, d'apporter un appui technique aux branches professionnelles notamment en matière de GPEC, d'assurer un service de proximité au bénéfice des entreprises en les accompagnant dans l'analyse et la définition des besoins de formation et en favorisant l'accès à la formation des salariés.

En matière d'apprentissage, le Contrat Régional de Filière Métiers du Numérique déclinera les priorités de la feuille de route de la nouvelle politique Apprentissage en cours d'élaboration, ainsi que les orientations du schéma de l'alternance en construction. Dans ce cadre, le CRF pourra également contribuer à l'augmentation des effectifs d'apprentis, à maintenir une offre de formation de proximité toutes voies confondues, et permettre aux entreprises du territoire d'améliorer leur performance par le développement de compétences des actifs formés.

En matière d'Education, les lycées de Nouvelle-Aquitaine, en particulier les lycées professionnels, constituent, de par leur offre de formations, leurs plateaux techniques dans les différents secteurs d'activité et leurs conditions d'accueil des différents publics, des outils et des leviers essentiels de réponse aux besoins en compétences des entreprises.

A cet égard, la carte des formations professionnelles initiales scolaires, élaborée par la Région et les Autorités Académiques (Rectorats, DRAAF, Affaires Maritimes), en lien avec les représentants des secteurs professionnels et les acteurs de territoires, modernise et adapte l'offre de formations des niveaux CAP au post-bac, via la diversité des dispositifs et parcours de formations proposés (diplômes, Formations Complémentaires d'Initiatives Locales, diplômantes et/ou qualifiantes).

En lien avec la feuille de route de soutien à l'Economie Numérique, adoptée en séance plénière le 25 juin 2018, le Contrat Régional de Filière s'inscrit notamment dans le développement de l'ambition 3 liée au capital humain. En effet, le secteur du numérique, où la création de valeur et la croissance sont fortement liées à l'innovation, l'acquisition et l'adaptation des compétences sont des enjeux majeurs. C'est la raison pour laquelle, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, les représentants des branches professionnelles et les clusters s'engagent dans l'élaboration et la mise en place de ce contrat régional de filière consacré aux métiers du numérique.

PORTRAIT DE LA FILIERE

L'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine emploie 60 000 personnes réparties dans 21 000 établissements. Néanmoins, la région demeure encore peu spécialisée dans ce secteur. Les entreprises régionales, majoritairement de petite taille, dépendent en grande partie de centres de décision extérieurs. Neuf entreprises sur dix sont des microentreprises : néanmoins, elles représentent seulement 13 % des emplois du numérique, soit un peu plus que la moyenne des régions (11 %). En revanche, les structures « intermédiaires » (PME, ETI), peu nombreuses, en concentrent 45 %, à un niveau cependant plus faible qu'en France métropolitaine (52 %). Enfin, les entreprises de grande taille en regroupent 42 % contre 37 % au niveau national.

Si le poids de l'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine reste modéré¹, sa croissance est dynamique. L'emploi de l'économie numérique régionale croît plus que celui de l'économie tous secteurs confondus (+ 3,5 % contre + 0,8 %), soit une création nette de 2 000 postes. Cette croissance n'est pas uniforme : elle se réalise dans le cadre de la recomposition du secteur du « numérique » et se traduit par une nouvelle répartition des emplois au sein de ses composantes.

Les emplois numériques² néo-aquitains sont implantés dans la zone d'emploi bordelaise. Dans les zones d'emploi de Poitiers ou de Niort (porté par le secteur assurantiel), l'emploi numérique est aussi « surreprésenté », mais dans une moindre mesure. Dans celles de Brive-la-Gaillarde, La Rochelle, Bayonne et Pau, son poids équivaut à celui du reste de l'économie régionale. Dans les autres zones, le numérique est partout moins représenté qu'en moyenne régionale. On peut noter toutefois la spécificité de la zone d'emploi d'Angoulême pour les métiers de l'audiovisuels et du cinéma d'animation.

Si on s'affranchit des secteurs d'activité pour s'intéresser aux seuls professionnels exerçant un métier du numérique en Nouvelle-Aquitaine, on comptabilise actuellement 25 000 salariés, du simple opérateur à l'ingénieur informatique. A ceci s'ajoute un nombre croissant d'indépendants, les besoins du secteur, ciblés en partie sur un mode d'organisation en projets, contribuant à l'essor de ce statut. Une estimation porte à 3 000 environ le nombre de prestataires indépendants travaillant dans le secteur des activités et services informatiques. A la périphérie de ce cœur de métiers, on peut ajouter environ 6 000 personnes spécialistes.

C'est un marché de « compétences » dont les professionnels sont extrêmement diplômés : plus des ¾ ayant suivi des études supérieures, soit deux fois plus que la moyenne. Il est difficile d'intégrer cette famille professionnelle en dessous d'un bac+2/3.

Ce sont aussi des métiers jeunes et encore profondément masculins : ces emplois se caractérisent par une baisse de la mixité (23% de femmes) et une forte sélectivité sur l'âge (13% de 50 ans et plus soit 8 points de moins que la moyenne).

¹ Source : Insee 2017 - « Le numérique en Nouvelle-Aquitaine : encore modéré dans l'emploi, mais en plein essor »

² Source : Insee 2014 mise à jour en 2017 - 43 % des emplois numériques sont implantés sur la métropole Bordelaise contre 23 % des autres emplois

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet

Le contrat régional de filière des Métiers du Numérique a pour but de poser un cadre de concertation entre les parties : de développer un dialogue, de renforcer leur complémentarité pour notamment permettre un développement efficace, dans leur champ de compétences, des formations professionnelles, de l'orientation et de l'emploi.

Le contrat régional de filière vise à engager les signataires autour des enjeux suivants :

- Anticiper et identifier les nouveaux besoins en formation professionnelles en tenant compte des caractéristiques des différents publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi), des besoins des entreprises, des effets des transformations en cours et en sécurisant les parcours professionnels des salariés.
- Structurer les parcours de formation pour mettre en cohérence les voies de formation afin de répondre au plus près des besoins des entreprises.
- Développer une stratégie de prospective sur les évolutions des métiers et des besoins des entreprises dans le secteur du numérique.
- Faciliter le recrutement des salariés et leur fidélisation notamment par la formation et les accompagnements individuels.
- Accroître l'attractivité des métiers du numérique par l'élaboration d'une stratégie commune de communication et d'information.

Les signataires ont identifiés les enjeux qui seront déclinés dans le cadre des instances de pilotages et de mise en œuvre.

Les signataires s'engagent dans la réalisation des préconisations formulées et co-élaborée au sein du présent cadre contractuel et qui concerneront des dispositifs orientation/formation/emploi. La mise en œuvre du plan d'actions sera déclinée sous la forme d'une contractualisation dédiée des parties signataires.

Article 2 – Champ d'application

Article 2.1 – Le territoire d'application

Le territoire d'application du contrat régional de filière est celui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2.2 – Le champ économique

Le champ des activités économiques couvertes par le présent contrat régional de filière est le suivant : les activités de service numérique et du jeu vidéo couvertes par les OPCO signataires.

Article 2.3 – Les groupes sectoriels et de métiers

Le présent contrat régional de filière concerne les métiers des entreprises de services numériques, des éditeurs de logiciels et du conseil en technologies, et les entreprises du Jeu Vidéo.

Article 2.4 – Les spécialités de formation

Le présent contrat régional de filière concerne l'ensemble des dispositifs de formation toutes voies confondues.

Article 3 – Durée et validité

Le présent contrat régional de filière prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin au 31 décembre 2022.

Article 5 - Modifications

Le présent contrat pourra être modifié et/ou complété, après proposition du Comité de Pilotage, par voie d'avenant, et également, en cas d'intégration d'un nouveau partenaire ou de résiliation du présent contrat par un des signataires.

Article 6 – Résiliation

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une des parties sous réserve d'adresser à toutes les autres parties un courrier précisant les raisons pour lesquelles cette résiliation est souhaitée. Ce courrier devra également préciser les solutions que cette partie souhaite mettre en œuvre pour finaliser les engagements en cours.

Ce courrier devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet six mois après sa notification aux autres parties.

Le comité de Pilotage se réunira de manière exceptionnelle pour proposer les adaptations nécessaires du présent contrat.

AXES ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES

AXE 1 : Attirer de nouveaux talents et renouveler les actifs du secteur par une communication positives sur les métiers et les formations.

A. Enjeux

Bien qu'étant considérée comme une filière dynamique et jeune, le secteur du numérique n'attire pas suffisamment les nouvelles générations en raison d'une méconnaissance de ses différents métiers. Un des objectifs premiers de la démarche est d'accompagner les acteurs de l'éducation et de l'orientation autour des enjeux de la filière numérique et de l'étendue des métiers qui la constituent. Et aussi de gommer les idées reçues, notamment sur l'image stéréotypée de métiers masculins avec des débouchés concentrés sur la Région Ile de France.

La Région Nouvelle-Aquitaine et les parties s'engagent dans la promotion des emplois et des fonctions dans le numériques auprès de l'ensemble des publics à partir de l'enseignement secondaire.

B. Objectifs partagés et moyens d'action :

1. Promouvoir et rendre attractif les métiers du numérique au sein de tous les cycles d'apprentissage dès le collège pour notamment favoriser la diversité.
 - Encourager et accompagner l'implication des entreprises du numérique dans des actions de sensibilisation et de communication sur les métiers au sein des établissements scolaires et d'enseignements supérieurs, et des salons à destination des étudiants, à la fois pour informer les élèves mais aussi pour apporter une vision plus claire sur les métiers de la filière aux enseignants et aux professionnels en charge de l'orientation.
 - Concevoir et soutenir des initiatives permettant au grand public de découvrir les outils du numérique, la programmation et l'algorithmie.

- Mettre en place un plan de communication sur les réussites et le dynamisme des entreprises du numérique sur le territoire, ainsi que sur l'attractivité et les forts débouchés des métiers de la filière.
2. Assurer la visibilité des métiers du numérique dans toutes les structures d'orientation et les manifestations dédiées à l'orientation, la formation et l'emploi.
 - Accompagner les initiatives locales et la présence des clusters et des entreprises sur les salons d'information sur l'orientation, et l'animation d'actions de sensibilisation dans les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur.
 3. Apporter une information détaillée accessible au plus grand nombre sur les métiers ainsi que sur les formations initiales et professionnelles permettant d'y accéder.
 - Favoriser les modes de coopération entre les services d'orientation scolaire et les structures d'information sur la formation.
 - Recenser, analyser, et promouvoir les travaux d'observation des métiers de la formation sur le secteur en utilisant les outils existants ou en mobilisant de nouveaux outils.
 - Accroître la qualité de l'information données aux élèves dès le collège sur les voies d'orientation les plus pertinentes au regard des métiers ou des compétences du numérique visés.

AXE 2 – Anticiper les mutations des besoins en matière de savoir faire et leurs conséquences au travers l'évolution des contenus de formation

A. Enjeux :

Les signataires du présent contrat constatent une insuffisance des volumes formés au regard des besoins en recrutement exprimés par les entreprises et un nombre insuffisant de prétendants aux diplômes proposés.

Alors que les contenus de la formation initiale ont vocation à s'inscrire dans la durée, les métiers du numérique sont en perpétuelle mutation compte tenu de l'apparition permanente de nouvelles technologies. Le temps écoulé entre l'identification d'un besoin de compétence et l'arrivée sur le marché de personnes formées peut demander plusieurs années.

Par ailleurs, la réponse de la formation professionnelle, telle qu'elle est déployée actuellement n'apporte pas une réponse suffisamment satisfaisante tant en matière de niveau de qualification que de compétences professionnelles acquises, notamment en ce qui concerne la formation des plus bas niveaux de qualification.

Or les besoins des entreprises portent de plus en plus sur des compétences techniques finement identifiées qui fragmentent les métiers du numérique et qui ne permettent pas de réaliser une adéquation parfaite entre le profil recherché par l'entreprises et les formations disponibles sur les territoires.

Les labels Lycées des Métiers, grâce à leurs partenariats, et leurs parcours de réussite, sont autant de lieux de culture professionnelle pour les filières. En interaction avec les acteurs économiques locaux, accueillant des publics en formation initiale et continue, ils sont des terrains de mise en œuvre de la complémentarité entre voies de formations (voie scolaire, apprentissage, formation continue).

B. Objectifs partagés et moyens d'action

1. Consolider et adapter l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises toutes voies de formation confondues.
 - Adapter l'offre de formation initiale et de formation professionnelle qualifiante sur les niveaux nécessaires à l'accès à l'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises des territoires.
 - Valoriser l'innovation dans la formation déployée par l'ensemble des partenaires de la filière sur les expérimentations mises en œuvre et développer une vision globale de l'ensemble des initiatives régionales pour la filière numérique.
 - Viser l'adaptation des programmes et des contenus de formation avec les universités et l'enseignement supérieur au regard du niveau de qualification nécessaire à l'accès à l'emploi dans le milieu professionnel dans le cadre des instances régionales de gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche créées par le SRESRI, notamment la Conférence régionale de la recherche de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie (CREST).
 - Encourager et appuyer le montage de toute forme de formation innovante et soutenir si possible leur financement par le recours à l'action régionalisée « Programme d'Investissements d'Avenir » PIA 3.
2. Soutenir les dispositifs d'alternance sur les niveaux supérieurs en s'adaptant aux spécificités du secteur et en prévenant les ruptures de contrats en alternance.
 - Prévoir des rythmes décalés de sessions de formations (initiale supérieure et professionnelle) sur les promotions d'apprenants et d'étudiants afin de permettre aux entreprises de répondre favorablement aux demandes de stages.
3. Faciliter l'accès aux différents types de formation en favorisant leur complémentarité dans une logique de parcours : formation initiale, apprentissage, formation continue et formation de salariés.

Parmi les dispositifs y contribuant, on retrouve les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ). Ces CMQ rassemblent des acteurs de la formation (lycées, CFA, organismes de formation), de l'enseignement supérieur, des entreprises, des organisations professionnelles, de la recherche et de l'innovation. Ils renforcent les liens entre l'école et l'entreprise, promeuvent l'enseignement professionnel, favorisent l'attractivité des métiers et l'innovation pédagogique.

Ils contribuent également aux politiques régionales de développement économique au service des filières prioritaires et constituent un lieu de synergie entre acteurs : ils permettent de valoriser des filières, de structurer l'offre de formations au regard des besoins économiques et des territoires, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et technologiques.

Dans leurs domaines respectifs, les Campus sont par ailleurs des vecteurs d'une orientation professionnelle choisie vers les métiers.

- Elaborer un plan de mise en œuvre d'un campus des métiers et des qualifications du Numérique à l'échelle régionale qui permettrait de faire le lien entre les différents établissements formant aux métiers du numérique (privés et publics) en intégrant une logique de parcours dès le collège jusqu'aux niveaux les plus élevés à l'université, tout en associant les dispositifs existants mis en œuvre dans le cadre de la formation professionnelle.
- Mettre en cohérence et rendre visible, via une bannière ou un label régional identifié, l'ensemble des formations du numérique tant sur le champ de la formation initiale qu'en matière de formation professionnelle, et l'ensemble des expérimentations liées aux apprentissages dans le domaine.

- Elaborer des passerelles formation continue/formation initiale (et inversement) pour permettre aux jeunes avec des difficultés d'insertion professionnelle et/ou avec un bas niveau de qualification de reprendre après une formation professionnelle, la voie de la formation initiale pour valider des diplômes concordant avec les niveaux nécessaires à l'accès à l'emploi dans les métiers du Numérique.
4. Accompagner la mise en place et le développement de la formation en situation de travail (AFEST), qui permet une immersion maximale des apprenants dans leur environnement professionnel, assure une plus grande adéquation entre emploi et formation et augmente les chances d'insertion professionnelle de l'apprenant.

AXE 3 – Mettre en cohérence les différents dispositifs d'accompagnement des entreprises et de formation des demandeurs d'emploi dans une logique « gagnant – gagnant »

A. Enjeux

Le numérique se diffuse à l'ensemble des secteurs de l'économie et des fonctions de l'entreprise. Beaucoup d'employeurs se retrouvent confrontés à une problématique de recrutement : bien que jeune et dynamique, la filière du numérique est une filière en tension.

La pénurie de compétences dans le secteur du Numérique bouleverse complètement l'équilibre entre l'offre et la demande. Les entreprises restent relativement sélectives par le recrutement de profils issus de cursus longs (type ingénieurs) et recrutent au-delà de l'espace régional. Pour autant un nombre important d'étudiants sont diplômés chaque année (écoles d'ingénieurs et universités) en Nouvelle Aquitaine et représentent donc autant de compétences potentielles disponibles.

Il apparaît également, dans certains cas, difficile pour les nouveaux résidents de Nouvelle-Aquitaine, de se stabiliser sur le territoire au regard des difficultés d'insertion emploi du conjoint.

B. Objectifs partagés et moyens d'action

1. Valoriser les parcours des demandeurs d'emploi sortants de formation.
 - Développer une cartographie dynamique des formations initiales et professionnelles.
 - Accompagner les demandeurs d'emploi pour valoriser leurs compétences auprès des employeurs potentiels.
 - Accompagner les entreprises dans l'appropriation de l'outil cartographique pour faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi formés et faciliter les recrutements.
2. Accompagner les entreprises en recherche de talents dans une démarche conjointe de veille.
 - Identifier les compétences et besoins de recrutement des entreprises par une action conjointe entre les clusters.
 - Mettre en place un cadre partenarial avec Pôle Emploi et les clusters pour faciliter l'orientation des personnes en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) vers les entreprises demandeuses et identifiées par les clusters.
 - Soutenir la filière Numérique et ses OPCO AFDAS et ATLAS dans la mise en œuvre de Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE), individuelles ou collectives,

permettant d'accompagner la montée en compétences de futurs salariés de la filière.

- Faciliter le recrutement de talents étrangers par une sensibilisation des entreprises du secteur aux bases réglementaires en la matière qui apportent de grandes facilités de recrutement pour ce secteur en tension.
3. Accompagner la fonction RH dans les entreprises les plus petites pour pallier les problèmes d'anticipation des besoins en matière de recrutement.
- Créer un dispositif permettant d'accompagner le diagnostic des entreprises de la filière sur la relation emploi/formation.
 - Travailler les phases amont des recrutements en utilisant la méthode de recrutement par simulation déjà développée par Pôle Emploi.
 - Aider les TPE et les PME à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines en lien avec sa stratégie et son développement économique.
 - Accompagner le recours au prêt de main d'œuvre dans les conditions prévues à l'article L8241-3 du code du travail, par les grands groupes et les ETI via une action de sensibilisation concernant les avantages offerts par réglementation du prêt de main d'œuvre qui visent à faciliter, garantir et sécuriser les contrats de mise à disposition de salariés notamment à destination des petites entreprises dans une logique « Gagnant-Gagnant ».
4. Favoriser la reconversion de salariés vers les métiers du numérique.
- Valider les expérimentations et développer un cadre partenarial Branche Professionnelle, OPCO, Organismes de formation, Université et professionnels de l'emploi pour accompagner la reconversion des salariés.
5. Faciliter l'accès à l'emploi des conjoints dans le cadre des recrutements de salariés ou d'installation d'entreprises provenant d'une région autre que la Nouvelle-Aquitaine.
- Proposer un accompagnement personnalisé dans le cadre d'un dispositif partenarial Région/Pôle Emploi, sans défavoriser le tissu économique régional.

AXE 4 – Adapter et accompagner la formation des salariés et des chefs d'entreprises au regard des évolutions des organisations de travail

A. Enjeux :

Si le numérique impacte tous les secteurs de l'économie, le poids de l'économie numérique dans l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 2,6%³, se situe en dessous de la moyenne nationale⁴.

Néanmoins, la Région est mieux positionnée en matière d'évolution des offres d'emplois sur ce champ d'activité, avec une augmentation des offres de 3,9 % selon l'INSEE. Cette évolution traduit une attractivité de la région combinée à celle des métiers du numérique. Cependant, cela augmente le « turn over » au sein de ces entreprises qui sont amenées à développer des stratégies de fidélisation conséquentes (salariales, qualité de l'environnement de travail, montée en compétence par la formation...).

Le secteur embauche majoritairement des contrats en CDI à temps plein. Pour autant, le statut de travailleurs non-salariés ou indépendant, en Nouvelle-Aquitaine, se développe également dans le secteur du numérique et plus rapidement que dans les autres secteurs

³ source INSEE, 2015

⁴ 4,4 % en France Métropolitaine et 3 % pour la Province – source INSEE, 2015

Afin de répondre aux enjeux de formation, les Clusters Numérique de Nouvelle-Aquitaine accompagnent de façon coordonnée et homogène sur l'ensemble du territoire régionale les entreprises dans le cadre de dispositifs existants. Pour autant, on constate encore des disparités et notamment sur les territoires les plus éloignés des métropoles.

B. Objectifs partagés et moyens d'action

1. Accompagner les entreprises du numérique dans leur gestion des ressources humaines grâce à des actions de développement de l'emploi et des compétences coordonnées entre les signataires :
 - Poursuivre la déclinaison du dispositif en vigueur de développement de l'emploi et des compétences des salariés : Action Régionale pour la Formation des Salariés du Numérique (ARFSN).
 - Construire un dispositif d'accompagnement à la formation de salariés des entreprises de plus de 50 salariés pour qu'elles puissent jouer un rôle de « locomotive » en matière de formation auprès des plus petites.
 - Créer un dispositif d'accompagnement et de prise en charge de la formation des travailleurs et dirigeants d'entreprises non-salariés de la filière.
 - Poursuivre le soutien aux initiatives des clusters, en tant que relais auprès des entreprises, pour garantir la présence homogène des accompagnements à la formation des salariés sur les territoires.
2. Sécuriser les parcours professionnels au regard des mutations économiques et structurelles du secteur.
 - Anticiper les conséquences des mutations économiques, sociales, et démographiques du secteur.
 - Ajuster, le cas échéant, les priorités d'intervention concernant les offres de formation des salariés au regard des publics prioritaires.
3. Favoriser l'utilisation du dispositif VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour répondre aux besoins de reconnaissances des compétences de la filière.
 - Conserver les possibilités de financement du dispositif VAE par les OPCO.
 - Rendre plus attractif le dispositif VAE auprès des entreprises par la mise en œuvre d'une communication ciblée sur les avantages qu'il présente (promotion sociale, fidélisation, etc...).

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE

Article 1– Instance décisionnelle et de gouvernance

1.1 : Le Comité de Pilotage (COPIL)

1.1.1 Les missions du Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est une instance de stratégie et de coordination.

Le comité de pilotage formule les orientations stratégiques à développer, et décide des actions et des travaux à conduire.

Il réalise un bilan annuel des travaux, et valide les conclusions et préconisations issues des groupes de travail et proposées par le comité technique.

Il actualise les objectifs de la contractualisation, et propose le cas échéant, des adaptations au présent contrat régional de filière en vue de la conclusion d'avenant.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

1.1.2 Composition du Comité de Pilotage

Il est composé de l'ensemble des signataires et des partenaires associés.

Le Comité de Pilotage est présidé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est composé des signataires et des partenaires associés comme suit :

Pour l'Etat :

- Le Préfet de Région,
- Les Recteurs d'académie
- Le Directeur régional de Pôle Emploi

Pour la Région :

- Le Président du Conseil Régional et/ou l' élu référent

Pour le secteur professionnel :

- Les représentants des fédérations et chambres professionnelles du Numérique
- Les représentants des clusters du Numérique de Nouvelle-Aquitaine
- Le Président ou délégué de l'OPCO AFDAS
- Le Président ou délégué de l'OPCO ATLAS

Pour les partenaires associés

- Cap-Métiers Nouvelle-Aquitaine

Selon les ordres du jour, le Comité de Pilotage pourra inviter des partenaires concernés par une thématique.

Article 2 – Instances opérationnelles

2.1 Le Comité Technique (COTECH)

Le comité technique est composé des représentants techniques des différents signataires.

Il est composé comme suit :

Selon les ordres du jour, il pourra inviter des partenaires concernés par la thématique.

Il se réunit au moins une fois par trimestre pour animer et mettre en œuvre les objectifs du présent contrat.

Le comité technique a pour vocation :

- De valider les orientations prises lors des groupes de travail et préparer le comité de pilotage.
- De suivre les actions mises en place.
- D'analyser les modifications souhaitables à apporter aux actions engagées au regard D'informations récentes et/ou de résultats d'études menées sur l'activité de la filière.
- De définir et proposer, le cas échéant, de nouvelles actions qui s'inscrivent dans la logique d'intervention du présent contrat.

2.2 Les Groupes de travail (GT)

Trois types d'instance seront conduits durant la durée du contrat :

- Des groupes de travail permanents en déclinaison des objectifs inscrits dans le contrat.
- Des groupes de travail thématiques décidés lors des comités de pilotage auxquels sont fixés des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils pourront conduire à la contractualisation d'actions cofinancées par un ou plusieurs partenaires du contrat de filière en fonction de leurs prérogatives et de leur champ légal d'interventions.
- Des groupes de travail opérationnels emploi/besoin de recrutement qui permettent une approche partenariale et la mise en œuvre d'actions coordonnées sur les thèmes de la liaison formation/emploi : conjoncture économique, remontées de besoins d'entreprises, besoins de formation préalables au recrutement, sorties stagiaires SPRF, etc. ils pourront avoir des déclinaisons territoriales.

Chaque type d'instance produira annuellement pour le Comité de Pilotage une synthèse de ses travaux, formulant à la fois ou séparément :

- des préconisations d'adaptation ou de nouveaux dispositifs régionaux,
- des propositions visant à l'élaboration des cartes des formations,
- des enseignements et des éléments de connaissance partagés à rendre publics,
- des éléments de bilan et d'évaluation des actions conduites.

2.3 Secrétariat technique

Le secrétariat technique des instances de décisions et de gouvernance opérationnelle est réalisé par la Région Nouvelle Aquitaine.

- Il invite aux temps de travail et de gouvernance l'ensemble des participants,
- Il réalise les compte rendus des échanges et les transmet à l'ensemble des acteurs,
- Il accomplit les bilans et les évaluations des actions conduites dans le cadre du présent contrat et les présente aux comité technique et comité de pilotage

Article 3 – Déclinaison opérationnelle et technique

3.1 Mise en œuvre du partenariat

Au regard des axes et orientations validés par le comité de pilotage, chacun des signataires s'engagent à mobiliser tous les moyens dont il dispose, y compris financier, pour la réalisation des objectifs identifiés, et qui seront déclinés dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

3.2 Suivi et Evaluation

Le suivi des actions est assuré par les groupes de travail précédemment désignés et les directions opérationnelles de la Région Nouvelle Aquitaine et des signataires qui auront portées l'accompagnement et le déploiement de ces dernières sur le territoire.

Cap-Métiers Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses missions de CARIF OREF, contribue à l'évaluation des dispositifs menés dans le cadre du contrat en mutualisant les analyses et données produites tout au long de la durée d'exécution des actions.

3.2.1 Suivi et évaluation annuels

Les groupes de travail produisent annuellement pour le Comité de Pilotage une synthèse de ses travaux, qui apporte un éclairage sur les éléments suivants :

- Les préconisations d'adaptation ou de création des dispositifs régionaux, et notamment sur la carte des formations
- les éléments de bilans et d'évaluation des actions conduites.

Chaque année, dans le cadre de ses missions de CARIF OREF, Cap-Métiers Nouvelle-Aquitaine actualise les indicateurs clés « formation-emploi » définis par les signataires au début du contrat afin d'objectiver sur le champ de l'emploi et de la formation des actions conduites.

Sur la base des données vérifiées par Cap-Métier Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine s'engage à établir :

- une synthèse de l'ensemble des suivis d'actions réalisées dans le cadre du Contrat Régional de Filière.
- un bilan des actions portées par les groupes de travail pour évaluer l'efficacité sur le champ de l'emploi et de la formation

Ces productions sont présentées au Comité de pilotage afin de valider la poursuite des actions ou de procéder à des réajustements tant en ce qui concerne les objectifs que leurs exécutions pour l'année suivante.

3.2.2 : Evaluation intermédiaire

Une évaluation des réalisations du présent contrat sera réalisée à mi-parcours de la durée d'exécution permettant d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs visés. Ce point d'étape éclaire la décision du Comité de Pilotage quant à la reconduction, sur l'autre moitié du contrat, des objectifs partagés et actions associées

Dans le cadre de ce point d'analyse, la Région agrège les données des différents dispositifs de suivi et capitalise les expertises.

3.3 Communication

Les déclinaisons opérationnelles validées par le comité de pilotage feront l'objet de campagne de communication. A cet effet, une mention lisible et explicite de la participation de chacun des signataires ayant participé à la réalisation de l'opération, devra être réalisée par une publicité appropriée, et conforme aux logotypes fournis.

Fait à, le